

#### IV. LIEN INTERPARLEMENTAIRE

L'un des points marquants du voyage du Comité à Bruxelles a été sa rencontre avec le groupe des membres du Parlement européen, dont le président est le député conservateur britannique, M. Peter Kirk. Un échange stimulant et utile d'idées et d'opinions a eu lieu à cette occasion.

Des étrangers peuvent difficilement juger du degré actuel d'influence du Parlement européen sur la Communauté. Il n'a pas le pouvoir de faire des lois, ni aucun droit de veto direct sur le Conseil des ministres. Il a le droit, dont il n'a pas encore fait usage, de renvoyer la Commission plénière au moyen d'un vote de censure recueillant la majorité des deux tiers, mais il n'a pas le pouvoir de nommer une nouvelle Commission.

Toutefois, on voit se multiplier les signes qui permettent de croire que l'influence parlementaire sur la législation va croissant. Le Parlement essaie, en posant plus de questions écrites et orales tant aux commissaires qu'au Conseil, de suivre de près les progrès de la Communauté. Les commissaires, face à un Parlement plus décidé, peuvent se voir dans l'obligation de défendre en personne leurs propositions législatives avec plus d'énergie. En outre, le Parlement aura acquis en 1975 des pouvoirs budgétaires limités lui permettant de contrôler les crédits relatifs à l'administration et à l'information, qui s'élèvent à environ 4 ou 5 p. 100 du budget total.

Depuis l'élargissement de la Communauté, un nouvel esprit de réforme semble s'être emparé du Parlement européen. M. Peter Kirk a exprimé ce sentiment dans son premier discours au mois de janvier 1973:

«Si le Parlement n'est pas efficace, notre Communauté risque d'être étouffée sous la bureaucratie ou de se noyer dans l'apathie . . . Plus nous avons examiné la situation, plus nous avons été surpris du pouvoir latent que ce Parlement pourrait avoir s'il se donnait seulement la peine de l'utiliser. Nous espérons jouer notre rôle dans ce sens par l'intermédiaire de mesures telles que les questions, le contrôle du budget, etc.

«Le pouvoir que nous détenons peut être d'ordre négatif . . . Mais c'est quand même un véritable pouvoir et il est là pour que nous l'utilisions . . . Des occasions nous sont offertes. Nous pouvons et nous devons les saisir . . .

«Notre politique est simple—le pouvoir entre les mains du Parlement . . . Le pouvoir sur la Commission, d'abord parce que cela découle du traité, mais nous devons aussi examiner nos relations avec le Conseil.»

Le premier progrès notable de la session actuelle a été la décision d'insérer une période de questions de 60 minutes comme faisant régulièrement partie du Parlement européen.

Soit que le Parlement européen devienne un organisme directement élu—une sorte de Parlement supranational—soit qu'il évolue de façon plus pragmatique, il y a peu de doute que son influence et sa responsabilité dans les affaires communautaires augmenteront. C'est dans cet esprit que le Comité croit qu'il serait souhaitable pour le Parlement du Canada d'essayer d'établir de façon régulière, sous une forme ou une autre, des liens parlementaires avec le Parlement européen.